



Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois

CI - 109 R  
C.G. - REFORME DU  
MODE DE SCRUTIN

## Ouvrir notre régime politique à la pluralité des voix

Résumé du mémoire présenté par le

**Mouvement national des Québécoises et Québécois**

à la Commission des institutions sur la réforme du mode de scrutin

et au comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques

25 novembre 2002

---

INTRODUCTION.....	3
Les revendications historiques de notre Mouvement .....	3
La vitalité de la démocratie québécoise.....	3
La démarche de consultation et nos attentes .....	4
CHAPITRE 1 LE MODE DE SCRUTIN .....	6
Résumé de nos propositions sur le mode de scrutin.....	6
CHAPITRE 2 LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES .....	7
Résumé de nos propositions sur la réforme du régime politique.....	7
CHAPITRE 3 LOI ÉLECTORALE ET DÉMOCRATIE DIRECTE .....	8
Résumé des propositions sur la loi électorale et la démocratie directe.....	8

## **Introduction**

### **Les revendications historiques de notre Mouvement**

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) regroupe des Sociétés nationales et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste réparties sur tout le territoire du Québec. Il a pour mission de promouvoir un Québec libre, français et démocratique. Il s'intéresse, de manière générale, aux grands enjeux qui orientent l'avenir du Québec.

L'origine de notre Mouvement est intimement liée à l'histoire de nos institutions démocratiques. La première Société Saint-Jean-Baptiste est née le 24 juin 1834 dans la foulée des 92 résolutions adoptées par notre Assemblée législative réclamant un exécutif élu et responsable devant elle. Les chefs et la jeunesse réformistes s'étaient alors réunis pour témoigner d'un même idéal : promouvoir la solidarité du peuple du Bas-Canada avec son Assemblée législative dans le cadre de revendications démocratiques contre le pouvoir colonial britannique, incarné par le Conseil législatif. Depuis ce temps, notre Mouvement n'a eu de cesse de s'impliquer activement dans la vie démocratique de ce pays afin que ses institutions soient au service du peuple et non d'une quelconque oligarchie. Pour nous, c'est la souveraineté du peuple qui doit primer en toutes circonstances.

Notre Mouvement n'est pas un organisme visant une clientèle spécifique. Son champ d'action est très large. Il s'intéresse de façon générale à tout ce qui touche les intérêts, les aspirations et le devenir de la nation québécoise. Comme son nom l'indique clairement, son public de référence n'est ni une catégorie sociale, ni un groupe ethnique particulier ; c'est le peuple québécois tout entier, lequel comprend l'ensemble des personnes établies à demeure au Québec sans distinction d'origine, de langue maternelle ou de croyance religieuse.

Notre action vise la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique québécoise.

### **La vitalité de la démocratie québécoise**

La démocratie québécoise, l'une des plus anciennes parmi les pays industrialisés, est fortement enracinée dans nos traditions. Depuis plus de deux siècles, les citoyennes et les citoyens du Québec lui ont démontré leur attachement en participant massivement aux consultations auxquelles ils étaient conviés.

Parce qu'elles nous ont toujours semblé étroitement liées à notre destin, nous sommes demeurés exigeants envers nos institutions démocratiques. Ne pouvant compter sur des forces extérieures à nous-mêmes, l'exercice de notre citoyenneté s'est affirmée comme étant la voie à suivre pour notre affranchissement collectif. Par les mesures originales que nous avons adoptées, concernant le financement des partis et les consultations populaires notamment, nous avons même parfois réussi à créer des modèles qui ont inspiré d'autres démocraties dans le monde.

La participation des Québécoises et des Québécois à l'élection de leur gouvernement national n'a pas fléchi de façon significative au cours des dernières années, alors qu'on observe un niveau nettement à la baisse lors des élections du gouvernement fédéral. Il faut d'ailleurs remarquer que les électeurs du Québec demeurent, malgré cette baisse, parmi les plus nombreux au Canada à participer à ces élections. Cette forte participation aux consultations électorales, dont l'exemple du référendum de 1995 a été

particulièrement éloquent, témoigne des aspirations élevées de notre peuple envers le processus démocratique lié à sa gouverne.

Nous devons cependant admettre que l'esprit de réforme, qui animait nos élus lors de la création du poste de ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire il y a vingt-cinq ans, s'est dispersé. Les aléas de la vie politique ont retardé la modernisation de nos institutions qui doivent, elles, être pensées pour de longs termes sans égard aux considérations strictement partisans. Nous pensons que la conjoncture actuelle permet d'envisager sérieusement des réformes que les partis représentés au parlement en ce moment affirment tous souhaiter. C'est pourquoi la démarche entreprise par le gouvernement nous apparaît pertinente. Elle est une occasion de redonner de la crédibilité à la politique et aux institutions ; de les ouvrir à l'élan créateur de la société civile ; de définir une nouvelle éthique politique qui soit au service des citoyennes et des citoyens.

### **La démarche de consultation et nos attentes**

Les Québécoises et les Québécois sont appelés presque simultanément cette année à se prononcer sur des enjeux importants concernant leurs institutions démocratiques. Deux entités qu'ils ont l'habitude de voir agir d'un même chef, l'Assemblée nationale et le gouvernement, se sont donné des mandats parallèles dont les contenus sont inextricablement reliés. Les questions posées, souvent complexes, et l'échéancier très court qui nous est proposé n'ont pas facilité la consultation approfondie des Sociétés affiliées à notre Mouvement. Notre réflexion sur le processus démocratique et ses institutions ne peut, dans ces conditions, que dégager des positions majoritaires qui pourraient, à mesure que le débat progresse, évoluer au cours des prochains mois. Plusieurs questions restent difficiles à trancher tellement elles impliquent des changements en cascade dans la configuration de notre système politique. D'autres, trop larges, ne nous permettent que d'exprimer des vœux pieux sans connaître les paramètres de leur réalisation. Nous espérons cependant pouvoir énoncer assez clairement les principes qui nous guident.

Notons, en premier lieu, que nous sommes prêts à envisager des modifications à notre régime politique et à notre mode de scrutin, mais que nous tenons à rappeler que de tels changements peuvent peser lourdement sur notre avenir si nous ne prenons pas garde. Le Québec ne contrôle toujours pas l'ensemble des institutions auxquelles il est soumis. Nos gouvernements ont, jusqu'à maintenant, privilégié un esprit de réforme qui tend à ajuster progressivement nos institutions afin qu'elles répondent à des volontés exprimées. Nos réformes les plus réussies, comme celle concernant le financement des partis politiques, ont d'abord été soutenues par de patientes revendications avant de faire l'objet de réformes légitimes et de s'inscrire dans les mœurs démocratiques par l'usage.

La société québécoise a continué d'évoluer depuis les dernières réformes des institutions. Comme ailleurs dans le monde, la démocratie québécoise doit maintenant servir une société d'individus plus instruits et plus autonomes qui sont moins réceptifs à un discours global imposé d'en haut. Il n'y a plus maintenant que dans les situations de crise qu'un tel discours suscite l'adhésion. Pour maintenir la participation citoyenne, il faut favoriser un plus grand pluralisme dans la représentation des idées. La présence de tiers partis au sein de l'Assemblée nationale nous apparaît donc souhaitable dans la mesure où elle favorise les débats qui aboutissent à des consensus plutôt qu'au contrôle de l'opinion. Dans une société en mouvement, le régime politique doit répondre à un processus continu de démocratisation qui, au fil de l'histoire, nous rapproche d'un idéal d'auto-gouvernement du peuple par lui-même.

Dans le contexte actuel, nous observons, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, une pression croissante des marchés sur les élus. Le processus de globalisation économique en cours menace les prérogatives de gouvernements démocratiquement élus. Les institutions dont nous avons hérité ne sont peut-être pas en mesure d'offrir à la population un contrepoids crédible aux yeux de plusieurs. Les réformes que nous réclamons visent donc à renforcer la représentativité et l'indépendance de nos élus afin qu'ils puissent mieux défendre nos valeurs. Nous devons tout particulièrement combattre le scepticisme de ceux qui désirent toujours participer pleinement au processus démocratique. Ils sont nombreux au Québec. Certaines réformes pourraient renouveler l'engagement citoyen en redonnant aux élus le pouvoir de nous représenter selon ce que nous voulons et ce que nous exprimons par un nombre toujours plus grand d'initiatives citoyennes.

Il nous apparaît nécessaire que ces consultations aboutissent à des engagements fermes de la part des partis politiques actuellement représentés à l'Assemblée nationale. Le peuple québécois est capable d'adaptation rapide quand il travaille autour de consensus. Nous espérons voir tous nos représentants élus travailler aux intérêts supérieurs du Québec dans ce dossier et s'engager à réformer notre régime politique en toute légitimité au début du prochain mandat que le peuple leur confiera.

Pour réaliser cette réforme, l'adoption d'une loi-cadre avant les prochaines élections nous confirmerait la bonne foi des partis en présence et engagerait le prochain gouvernement. À défaut d'entente entre les partis, il nous semblerait légitime que le gouvernement envisage de soumettre une réforme qu'il estime voulue par le peuple, informé et éclairé sur les conséquences de ses choix, à un référendum tenu en même temps que les prochaines élections générales. Selon l'une ou l'autre de ces alternatives, la légitimité de l'exercice permettrait de mettre les réformes en chantier dès le début du mandat du prochain gouvernement.

Les exigences du peuple québécois envers son régime démocratique sont grandes. Nous espérons que les initiateurs des consultations en cours sauront y répondre à la hauteur de ses attentes.

## **Chapitre 1 Le mode de scrutin**

### **Résumé de nos propositions sur le mode de scrutin**

Les principes que nous voulons respecter dans la réforme du mode de scrutin sont :

- le maintien du lien des élus avec un territoire ;
- une relative stabilité gouvernementale ;
- l'assurance d'une représentation régionale ;
- la présence légitime de tiers partis viables au Parlement;
- la progression dans l'application de réformes démocratiques.

Par conséquent, nous sommes d'avis qu'un système mixte préservant d'une part le mode de scrutin uninominal majoritaire et introduisant, d'autre part, un mode de scrutin proportionnel par le moyen de listes régionales, respecterait ces principes que nous évoquons pour appuyer une réforme du mode de scrutin au Québec.

Notre proposition principale repose sur l'élection de 150 députés provenant pour la moitié des sièges attribués selon le vote proportionnel exprimé par scrutin de listes régionales.

Des assouplissements aux règles de l'Assemblée nationale devraient être envisagés pour éviter que la majorité relative d'un gouvernement au parlement soit remise en question sans une large opposition sur des questions majeures.

La délimitation des circonscriptions uninominales et des régions électorales devrait respecter l'organisation administrative de l'État de façon à éviter les chevauchements et correspondre aux réalités régionales

Nous favorisons le recours à des mesures d'incitation pour corriger la représentation des femmes de façon à viser la parité à l'Assemblée nationale.

Nous estimons que les partis actuellement représentés au parlement devraient faire consensus pour appuyer une loi engageant le prochain gouvernement dans cette réforme. À défaut de consensus, le gouvernement devrait soumettre cette réforme à un référendum à être tenu en même temps que les prochaines élections générales.

## **Chapitre 2 Les institutions démocratiques**

### **Résumé de nos propositions sur la réforme du régime politique**

Le régime démocratique que nous venons de décrire implique, à certains égards, des changements radicaux dans les modes de régulation de nos rapports politiques. De telles réformes ne peuvent être entreprises qu'en temps opportun avec l'approbation de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Il serait notamment important de mesurer la pertinence de fonder une république québécoise en considérant les rapports de forces dans lesquels notre gouvernement national est impliqué à l'intérieur du cadre fédéral actuel. Pour l'heure, l'instauration de notre république nous semble liée à la déclaration d'indépendance du Québec.

Le régime politique que nous souhaitons ferait place à une pluralité de voix à l'Assemblée nationale afin que notre gouvernement se rapporte à une instance démocratique représentative. Le gouvernement, que nous voulons stable, serait à l'abri de renversements indus mais devrait composer avec les forces politiques en présence à la Chambre.

Les régions, représentées de manière plus concertée et dynamique à l'Assemblée nationale, verraient également leurs représentants élus locaux obtenir les moyens pour influencer plus directement sur le développement régional.

De l'ensemble de nos propositions, nous devons retenir que l'Assemblée nationale doit primer sur les autres institutions. Nous devons nous préparer à lui faire jouer un rôle important dans l'avenir et à développer les moyens dont elle dispose pour contrôler l'activité gouvernementale.

Il serait opportun que nous adoptions auparavant un mode de scrutin qui assure mieux sa représentativité. Sa légitimité s'en trouverait renforcée. La réforme de nos institutions démocratiques que nous entrevoyons devrait commencer là.

## **Chapitre 3 Loi électorale et démocratie directe**

### **Résumé des propositions sur la loi électorale et la démocratie directe**

Nous appuyons certaines réformes de la loi électorale et du droit d'initiative populaire qui favoriseraient l'exercice de la démocratie et l'accès des citoyennes et des citoyens à leurs institutions :

- l'intégration d'un cours d'éducation à la citoyenneté au secondaire et le renforcement du programme d'histoire pour soutenir l'exercice du droit de vote ;
- la présentation obligatoire d'une carte d'identité avec photo (carte d'assurance-maladie ou permis de conduire) pour exercer son droit de vote ;
- l'encadrement du droit d'initiative populaire de façon à lui permettre de compléter nos institutions et non de les contrer ;
- la création d'un Conseil des citoyennes et des citoyens devant rendre compte de l'état de la démocratie et proposant des correctifs ;
- une intervention plus poussée de l'État afin de protéger le droit à une information juste et nécessaire au plein exercice de la citoyenneté.